



Commune : 013050
Lambesc

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

Par

Section : AB
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/250
Date de l'édition : 01/01/2006

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

~~B - En conformité d'un piquetage : affectué sur le terrain ;~~

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé~~

~~le par M géomètre à~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .A.P.T. , le 16/01/2023

Document dressé par
SARL.AGUILHON
à .A.P.T.
Date 16/01/2023
Signature :

(1)ayer les mentions initiales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition faite par voie de mise à jour, dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser le nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de faculté expresse).

